Des préverdissements temporaires pour les pollinisateurs sur friches urbaines en Nord – Pas-de-Calais.

Opérateur du renouvellement urbain, L'Établissement Public Foncier (EPF) Nord – Pas de Calais (établissement public d'État) est un outil foncier au service des stratégies territoriales portées par les communes et les structures intercommunales afin de leur permettre la réalisation leurs projets. La mission première d'un EPF est de réaliser des acquisitions foncières, éventuellement accompagnées par la déconstruction et la dépollution d'anciens espaces bâtis, pour avoir de l'espace disponible pour la production de logements notamment sociaux, et pour mener des opérations de renouvellement urbain en favorisant la densification urbaine et en luttant ainsi contre l'étalement périurbain. En 25 années d'intervention, l'EPF Nord - Pas de Calais est ainsi intervenu sur plus de 5000 ha. Il achète chaque année environ une centaine d'hectares, qui après travaux et temps de portage foncier (entre 2 et 10 ans) sont progressivement vendus aux collectivités ou à leurs partenaires (aménageurs, constructeurs, bailleurs sociaux...).

Des espaces rapidement colonisés

Après la déconstruction des usines ou du bâti, les terrains étaient nivelés sans autre intervention. Laisser ainsi faire la nature peut entraîner l'installation spontanée du meilleur comme du pire. L'espace déconstruit peut être rapidement colonisé de diverses manières. Les espèces xéro-thermophiles sont bien présentes sur ces friches urbaines, et la présence de certaines espèces inscrites sur la liste des plantes protégées en région (linaire couchée, gesse des bois, ophrys abeille...) n'est pas forcément du goût de tous et ne favorisent pas l'émergence facile de projets urbains (contraintes réglementaires, délais et coûts supplémentaires liés à la compensation).

Lorsqu'il ne s'agit pas d'espèces patrimoniales, les friches peuvent également accueillir des espèces rudérales (chénopode blanc, vergerette du Canada, moutarde, armoise, panais...) dont les qualités esthétiques sont peu partagées par les riverains, et des espèces exotiques envahissantes (séneçon du Cap, arbre à papillons, renouée du Japon... voire ambroisie dans d'autres régions) d'intérêt relatif et au caractère allergène pour l'ambroisie. Avec le temps ce sont les boisements de saules et de bouleaux qui vont donner aux sites un caractère progressivement boisé, peut-être apprécié des voisins, mais très certainement apprécié des passereaux courants ou moins courants (fauvette grisette par exemple). En fonction de leurs tailles, localisations, âges et de la nature de sols souvent hétérogènes, les friches urbaines peuvent accueillir une mosaïque de végétations (friches sèches patrimoniales, rudérales, boisées et/ou colonisées par des espèces invasives) peu « appréciées » des élus et des habitants, voire anxiogènes pour les aménageurs et leurs maîtres d'ouvrage.

Que faire sur ces espaces déconstruits et temporairement disponibles ?

Devant cette situation jugée insatisfaisante, l'EPF Nord – Pas de Calais a décidé dans le cadre de son actuel plan pluriannuel d'intervention (PPI) 2015-2019 de réaliser des préverdissements à grande échelle. Deux premiers sites de plus de 7 hectares chacun furent ainsi ensemencés

au cours du printemps et de l'été 2015 à Arques (62) et Wattrelos (59). Sur Arques, des pelouses et prairies sèches furent installées pour profiter de l'oligotrophie des sols et des « champs de cailloux » présents (gravats issus de la démolition). Les espèces thermophiles furent choisies dans la flore régionale et sont d'origine régionale certifiée (Écosem). Prairies fleuries diversifiées, mélanges d'espèces xéro-thermophiles, pelouses de graminées et silène enflé ont été ainsi installées.

Sur le second site (Wattrelos) les mélanges installés sont faits à base de graminées plus courantes (Festuca pratensis, Festuca rubra, Poa pratensis, Poa trivialis, Dactylis glomerata, Agrostis capillaris, Agrostis stolonifera, Phleum pratense) et de Fabacées (ex légumineuses), afin de couvrir rapidement les sols et être favorables aux pollinisateurs tant pour l'alimentation des larves (Lépidoptères, Orthoptères) que l'alimentation des imagos, notamment des Hyménoptères sauvages (Anthophila : mégachiles, osmies, bourdons…) et aux abeilles domestiques. Cette opération souhaitant s'inscrire dans le Plan national d'actions (PNA) « France, Terre de pollinisateurs ».

Pour avoir des coûts de gestion les plus réduits et une meilleure acceptation sociale, il était opportun de choisir des espèces de faible croissance, très recouvrantes et adaptées aux technosols ainsi rendus après les travaux de déconstruction. Pour les Fabacées, l'espèce implantée la plus petite est le trèfle rampant (Trifolium repens) (10 cm de haut), mais pour varier et limiter les risques de reprise difficile ou d'échec compte tenu de la grande hétérogénéité des sols (gravats, briquaillons, béton broyé…), ont été essayés les lotier corniculé (Lotus corniculatus) et trèfle des près (Trifolium pratense) ainsi que l'anthylide vulnéraire (Anthyllis vulneraria) et le sainfoin (Onobrychis viciifolia). Ces dernières espèces furent choisies pour leur forte attractivité et intérêt pour les diverses espèces d'abeilles susceptibles d'être présentes à proximité. Sur Wattrelos, les différents mélanges ont été implantés par bandes parallèles pour suivre leur comportement en fonction des différentes natures de sols et pour rappeler l'idée d'un tissage textile (land'art) en référence à l'histoire du lieu qui était une ancienne usine de tissage. Les prairies ayant été implantées en 2015, l'année 2016 sera consacrée aux premiers suivis et évaluations.

Par des traitements adaptés et temporaires, les friches urbaines et notamment les sites de l'EPF, en attente de la réalisation du projet urbain, peuvent ainsi participer à la notion de « ville durable » en assurant diverses fonctions et en participant à sa résilience, comme au renforcement et à la préservation de la biodiversité (biodiversité banale – non réglementairement protégée), ainsi qu'à l'atténuation du changement du climat. Végétaliser les friches urbaines (espaces au départ très minéraux), en plus de bloquer d'éventuels envols de poussières, permet également de lutter contre la sécheresse des villes et la formation d'îlots de chaleur. Ces deux opérations de préverdissement veulent également participer à la constitution de trames vertes urbaines (biodiversité temporaire en pas japonais) tout en offrant un cadre de vie plus qualitatif aux riverains de ces anciennes usines et îlots bâtis en déshérence.

À terme, avec ses partenaires institutionnels, d'autres initiatives pourraient être développées pour optimiser l'usage temporaire de ces espaces disponibles dans l'urbain. Les friches par une végétalisation adaptée et sous couvert d'une faisabilité technique et financière, pourraient également participer au stockage du carbone, à la production de biomasse pour la production d'énergie renouvelable (méthanisation), voire au développement de certaines formes d'agriculture urbaine.
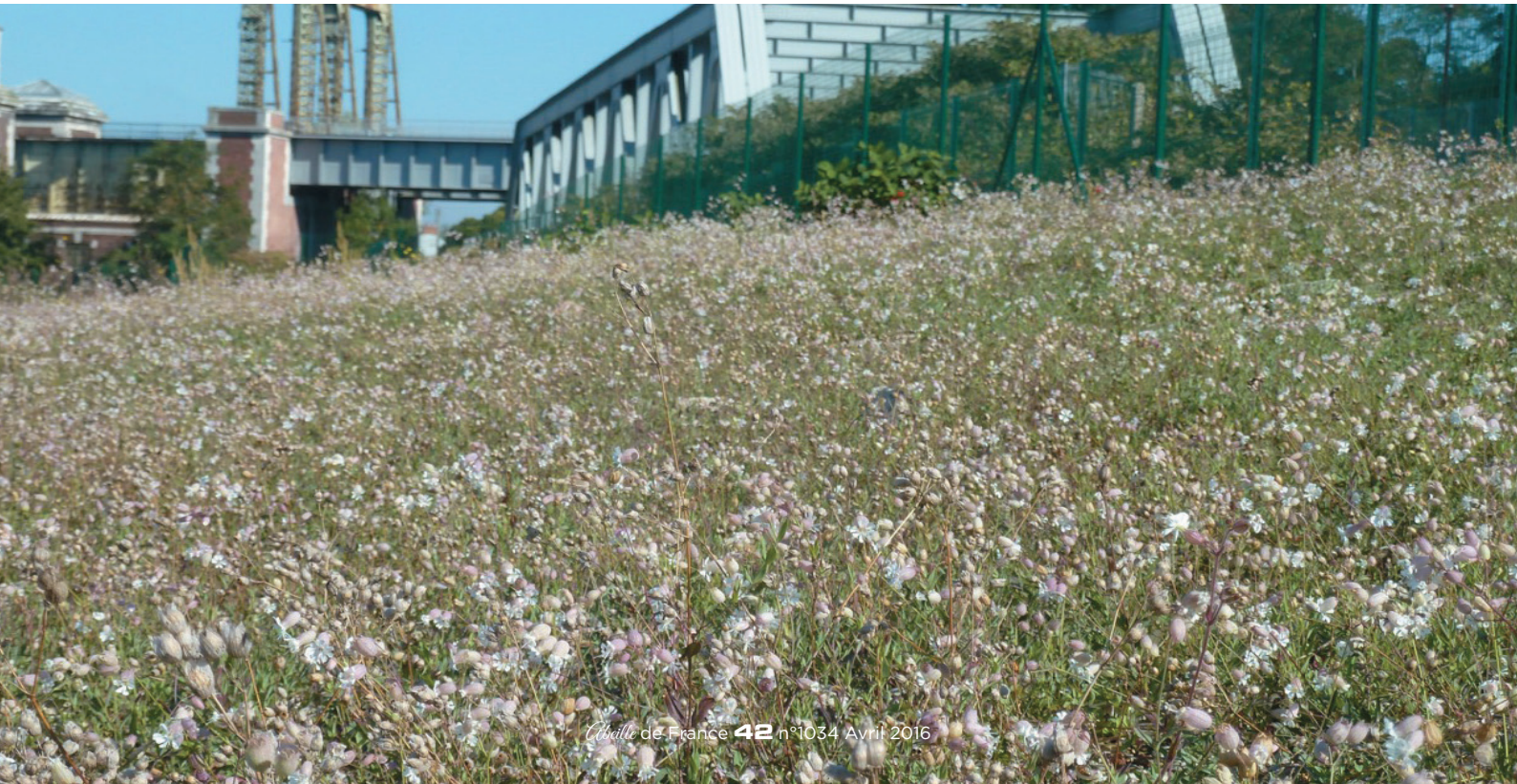
Guillaume Lemoine
Référant biodiversité et ingénierie écologique
Établissement Public Foncier Nord - Pas de Calais
g.lemoine@epf-npdc.fr